



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
ARRETES**

**DU MAIRE DE LA COMMUNE DE  
GANGES**

**ARRETE PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
2022/298**

LE MAIRE DE LA VILLE DE GANGES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles R 151-51, R 151-52, R 153-18 ;

Vu le Code Forestier et notamment les articles L 134-7 et L 134-15 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Ganges approuvé le 27 juin 2013 ;

Vu la première modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Ganges approuvée le 16 décembre 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 mars 2013 relatif aux Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

Vu le courrier de la Préfecture en date du 05 novembre 2019 informant que suite à la mise à jour des données de végétation par l'IGN en 2017, la cartographie des zones où la réglementation des OLD s'applique a été actualisée ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour en annexe du Plan Local d'Urbanisme, la carte des zones exposées aux incendies ainsi qu'une bande de 200 mètres autour de celle-ci, où s'applique la réglementation des OLD ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme relatif aux OLD annexé ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** La cartographie annexée au Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Ganges relative aux OLD est mise à jour à la date du présent arrêté.

**ARTICLE 2** La mise à jour de l'annexe du Plan Local d'urbanisme relative à la cartographie des OLD, est tenu à disposition du public au service urbanisme de la mairie de Ganges, Plan de l'Ormeau, aux jours et heures d'ouverture habituels.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera adressé à monsieur le Préfet de l'Hérault

ARTICLE 5 : Le présent arrêté est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait à GANGES, le 16 décembre 2022

Le Maire

Michel FRATISSIER

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Ganges, Hérault. The stamp contains the text "MAIRIE de GANGES" at the top, "REPUBLIQUE FRANÇAISE" at the bottom, and "(Hérault)" at the very bottom. In the center of the stamp is a coat of arms. A black ink signature, which appears to be "Michel FRATISSIER", is written over the stamp.